



DÉTAIL DES FRAIS 2024-2025 Préscolaire

Heures d'enseignement :	AM — 8h30 à 11h30 / PM — 12h30 à 15h25
Service de supervision :	Matin — 7h30 à 8h30 / Midi — 11h30 à 12h30
Service de garde (facultatif) :	Soir — 15h25 à 17h30

Frais d'étude de dossier : 50.00\$

Ces frais sont payables une seule fois au moment de la demande d'admission d'un nouvel élève.

Droits d'inscription annuels : 200.00\$

L'inscription d'un élève admis par l'École Les Jeunes Explorateurs est considérée comme valide lorsque les droits d'inscription annuels ont été acquittés. Ces droits ne sont pas remboursables et s'appliquent à chaque enfant inscrit.

Droits de scolarité annuels : 9 000.00\$

Frais de scolarité incluant les activités du vendredi* : 7 650.00\$

(* n'incluent pas les sorties exceptionnelles comme les 2 jours à Jouvence)

Frais de supervision : 1 300.00\$

(Ces frais incluent la surveillance du matin et du midi.)

Cotisation à la FEPP : 25.00\$

(Fédération des Établissements d'Enseignement Privé)

Cotisation à la FONDATION école les jeunes explorateurs: 25.00\$

Autres frais :

- **Uniforme :** En fonction des besoins, l'achat des différents vêtements se fait directement auprès de la compagnie Top Marks (www.topmarks.ca). Et la compagnie Mara.B pour les uniformes sportifs.
- **Manuels et fournitures scolaires*** :** Le coût des manuels et fournitures scolaires facturé par l'École varie de 200\$ à 300\$ selon le niveau et sera porté au compte. (Payable en octobre) Une liste des fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, etc.) à acheter en magasin est également envoyée au cours de l'été.
- Des frais d'administration de 15\$ seront facturés pour tout chèque refusé par l'établissement bancaire.

Modalités de paiement :

Les paiements pour l'année 2024-2025 se feront lors de la première réunion à la fin du mois d'août 2024, par chèques postdatés au nom de l'École Les Jeunes Explorateurs. Merci d'identifier le nom de votre enfant ou de vos enfants au bas des chèques.

1 ^{er} versement :	1 ^{er} septembre 2024	1 800\$
2 ^e versement :	1 ^{er} novembre 2024	1 800\$
3 ^e versement :	1 ^{er} janvier 2025	1 800\$
4 ^e versement :	1 ^{er} mars 2025	1 800\$
5 ^e versement :	1 ^{er} mai 2025	1 800\$

ou

1 ^{er} versement :	1 ^{er} septembre 2024	4 500\$
2 ^e versement :	1 ^{er} février 2025	4 500\$

Frais facultatifs :

Service de garde après l'école : 8\$ / jour